

(Propos recueillis par Eric Joly)

DIRIGEANT D'ASSO. / **Jean-Pierre BERNON** [AGGC]

« La première cible à convaincre c'est d'abord l'ensemble des chasseurs français »



Le Président de l'Association Nationale des Guides de Grande Chasse (ANCGG) fait le point après la dernière conférence de la CITES qui s'est tenue en août à Genève. Dans l'ensemble pas de décision défavorable pour les chasseurs mais la montée en puissance des « observateurs » anti-chasse l'inquiète. Dans l'immédiat l'urgence, selon lui, est d'abord de convaincre l'ensemble des chasseurs de l'utilité de la grande chasse certains semblent en douter.

Il semble que la CITES soit de plus en plus infiltrée par des associations anti-chasse, quelle peut-être la parade pour se faire entendre au niveau international ?

J-P B. : La CITES qui est la convention sur le commerce international des espèces de faune

et de flore sauvages menacées d'extinction réunit ses membres appelés « Parties » pour une Conférence tous les deux à trois ans. Les différentes Parties (États) votent les résolutions mais des observateurs dont différentes ONG peuvent également participer aux sessions sans droit de vote. Ces ONG doivent être accréditées par la CITES pour participer aux sessions. Il y avait 183 Parties et 2200 participants à la dernière Conférence des Parties à Genève du 17 au 28 août 2019. Il est vrai que parmi les participants « observateurs » il y a de nombreuses ONG anti-chasse très organisées qui font tout pour influencer les représentants des Parties mais il y a également des participants « observateurs » pro-chasse très actifs comme la FACE, le CIC, le SCI, l'IPHA. À noter que le public peut assister aux débats mais sans y participer. Malgré un inquiétant lobbying anti-chasse il n'y a pas eu globalement à cette 18^e Conférence des Parties de décisions particulièrement défavorables à l'exercice de la grande chasse en Afrique.

Quelles ont été les principales décisions ?

J-P B. : Parmi les décisions importantes qui ont été prises on peut noter les suivantes :

* Les girafes de Centrafrique, du Tchad, du Kenya, du Mali, du Niger et du Sénégal sont passées de l'annexe 2 à l'annexe 1 ce qui n'a pas

de répercussion pour la grande chasse car dans ces pays soit la grande chasse est interdite soit la girafe est un animal intégralement protégé.

* Les propositions visant à passer les rhinocéros blancs de Namibie et les éléphants de Zambie de l'annexe 1 à l'annexe 2 ont été rejetées mais cela ne change rien pour la grande chasse.

* L'Union Européenne a suggéré que pour les léopards, un quota zéro soit attribué aux pays qui n'avaient pas encore fait de vérifications concernant le nombre de trophées de chasse exportés. Cette suggestion n'a pas été retenue.

* L'Afrique du Sud qui a un quota pour la grande chasse de 5 rhinocéros noirs mâles par an a demandé, compte tenu de leur population de plus en plus élevée et du succès de leur conservation, un quota de 0,5 % de leur population totale.

Bien que plusieurs pays dont les États-Unis n'y soient pas favorables, la demande sud-africaine a été acceptée.

L'Association des guides de grande chasse dont vous êtes le président est en première ligne. Elle a publié une plaquette pour faire comprendre les enjeux de la biodiversité. Mais les faits avérés suffisent-ils à convaincre des adversaires déclarés ?

J-P B. : Il ne faut pas se faire d'illusions et les « animalistes vegans » qui sont des extrémistes pouvant basculer très facilement dans le terrorisme ne vont pas être faciles à convaincre ! À l'AGGC nous pensons que la première cible à convaincre c'est d'abord l'ensemble des chasseurs français. En effet, de très nombreux chasseurs qui assouissent leur passion dans l'hexagone ne sont pas informés de ce qu'est réellement la grande chasse en Afrique. Beaucoup d'entre eux par manque d'informations peuvent avoir des préjugés défavorables. C'est pourquoi à l'AGGC nous avons réalisé un dossier Conservation et un argumentaire intitulé : *Ce qu'il faut savoir de la grande chasse en Afrique*. Le dossier Conservation a été distribué à des milliers d'exemplaires durant le salon de la chasse de Mantes la Jolie ainsi que durant le Game Fair de La Motte Beuvron. Ce dossier conservation et cet argumentaire peuvent être consultés sur le site de l'AGGC (www.aggc.fr).

Quelle est la position de l'AGGC sur l'éventuelle vente légale de l'ivoire ?

J-P B. : La position actuelle de la CITES autorise la chasse de l'éléphant dans plusieurs pays africains en attribuant des quotas de tir pour la grande chasse par pays. La vente légale de l'ivoire n'est pas une demande des chasseurs mais de certains pays africains en vue d'écouler leurs stocks d'ivoire. Il peut y avoir des dérapages quand on connaît la forte demande asiatique et c'est la raison pour laquelle la CITES ne donne pas toujours son accord. Il faut savoir que les différents pays qui ont rejoint la CITES doivent appliquer ses décisions. Cependant, elle ne tient pas lieu de loi nationale, c'est plutôt un cadre que chaque pays (Partie) doit respecter en adoptant une législation garantissant le respect de la Convention. On évoque peu souvent le problème mais plusieurs pays asiatiques liés par leur adhésion à la CITES appliquent de façon très laxiste leur législation censée faire respecter la Convention. En particulier en ce qui concerne l'ivoire et les cornes de rhinocéros.

La Zambie et le Botswana sont revenus à la chasse. Le Zimbabwe songe à quitter la CITES, ce sont des éléments encourageants ?

J-P B. : C'est bien entendu une excellente nouvelle que la Zambie et le Botswana soient revenus à la chasse. Si un pays comme le Zimbabwe quittait la CITES, ce ne serait pas une bonne nouvelle pour les chasseurs car la CITES ne lui attribuant plus de quotas de tir pour la grande chasse, il serait impossible d'exporter les trophées du Zimbabwe. Il faut être très vigilants et sur ses gardes car les anti-chasse sont très organisés et bénéficient d'importants moyens financiers. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (UN - FAO) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) reconnaissent sans équivoque l'utilité de la grande chasse pour protéger les habitats, la faune et participer au développement économique des populations locales. Nous avons des arguments irréfutables pour défendre la grande chasse. Mais il faut impérativement les faire connaître. ■

